

Réponse du pétitionnaire en date du 16/08/2022 à la demande de compléments du pôle AE

« Bonjour,

Ce mail a pour objectif de répondre au mieux à vos demandes de compléments.

- Vous trouverez ci-joint le cerfa signé sous sa version complète et le diagnostic environnementale du site.

. Formulaire Cerfa

- 6.1 : les enjeux pollution seront décrits ci-dessous
- 6.1 : les émissions de CO2 liées au trafic sont difficilement évaluables. Pour estimer l'incidence réelle sur l'environnement, il est nécessaire d'avoir des données telles que : le périmètre d'étude, des données de trafics sur de nombreux axes du périmètre, une répartition plus fine du flux induit par le projet, la vitesse moyenne de circulation sur le (s) tronçon(s) du secteur, etc.

. Annexe au cerfa-étude environnementale :

- **sites et sols pollués** : en PJ le diagnostic environnemental, à noter qu'il est indiqué dans ce rapport que des investigations supplémentaires sont à poursuivre pour la partie Ouest du site. Ces investigations sont en cours. En fonction des résultats, le projet pourra se voir ajouter une phase dépollution des sols si nécessaire. Pour la partie Est (ancienne station-service), les cuves enterrées ne génèrent pas de pollutions, en phase travaux elles seront curées totalement (fond de carburant) et évacuées.

- **risques naturels :**

Transparence hydraulique :

- Le bassin de gestion des eaux pluviales se fera par infiltration sous le parking
- Les installations respecteront le règlement du PPRi par rapport à la transparence hydraulique, soit une élévation du bâtiment au-dessus de 704.5 NGF
- L'implantation des espaces verts est maximisée
- Le projet limite les remblais à la surface sous bâtiment afin de respecter le PPRi tout en évitant d'accentuer l'effet d'obstacle hydraulique

Ainsi le projet limitera son impact sur le libre écoulement des eaux.

Infiltration EP

- L'infiltration enterrée ne pose pas de problème à partir du moment où le fond de l'ouvrage est bien situé au-dessus du niveau de la nappe (vers le site env. 3 m de profondeur). À noter qu'un ouvrage en surface à l'Est n'est pas possible au vu de la topographie du site. Et qu'un ouvrage à l'Ouest vers l'entrée nécessiterait une place foncière pas disponible et/ou l'incompatibilité avec la présence de végétations sur site.

mouvements de terre :

- En suivant la réglementation qui impose la construction au-dessus de 704.5 NGF, la surface de remblais correspond au bâtiment ainsi qu'aux rampes d'accès (lissage vers parking). La société Capiro a déterminé les volumes suivants : le volume de remblais sous bâtiment serait de 1 325 m³ avec une surface totale de 1 955 m² et une épaisseur moyenne de 68 cm. La provenance des matériaux n'a pas été à ce jour déterminé.

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement »